

JUGEMENT

MINUTE

Audience publique du 07 AVRIL 2009

COMPOSITION DU BUREAU DE JUGEMENT :

Madame GILLARD Béatrice, Président Conseiller (S)
Madame GANCHOU Hélène, Assesseur Conseiller (S)
Monsieur LE BAS Michel, Assesseur Conseiller (E)
Madame LECLERC DE HAUTECLOCQUE Marie
Thérèse, Assesseur Conseiller (E)

N° RG : P 08/01078
Section Activités diverses
Demandeur
Annabelle BAUDIN
CONTRE
Défendeurs
SOCIETE GLEM SOCIETE TF1
TELEVISION FRANCAISE 1
SOCIETE SIPA PRESS

assistés lors des débats de Madame ASSIOMA, Greffier
en chef et lors du prononcé de Madame FONTAINE
Greffier, signataire du présent jugement qui a été mis à
disposition au greffe de la juridiction,

Entre

Madame Annabelle BAUDIN

Représentée par Me Jérémie ASSOUS (Avocat au barreau
de PARIS) - Me Thierry LEVY (Avocat au barreau de
PARIS)

DEMANDEUR

Et

SOCIETE GLEM

prise en la personne de son représentant légal
18 Quai du Point du Jour
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Représentée par Madame Laurence DENOUN
(Responsable Juridique) assistée de Me Emmanuelle
BARBARA (Avocat au barreau de PARIS)

SOCIETE TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1

prise en la personne de son représentant légal
1 Quai du Point du Jour
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Représentée par Me Thibault GUILLEMIN (Avocat au
barreau de PARIS)

SOCIETE SIPA PRESS

prise en la personne de son représentant légal
101 boulevard Murat
75016 PARIS

Représentée par Me Valérie TROMAS (Avocat au
barreau de PARIS)

DEFENDEURS

09/00351

JUGEMENT

Qualification : Contradictoire
en premier ressort

Copies adressées par lettre recommandée avec
demande d'accusé de réception le : 16/04/09

Copie certifiée conforme comportant la
formule exécutoire délivrée
le
à